



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 26 janvier 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Mme Stéphanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, réélue députée du Loiret

M. Paul BAZIN, ancien directeur du cabinet de Mme Catherine VAUTRIN au ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, devient chef du pôle social au cabinet du Premier ministre Sébastien LECORNU

Mme Lucie LIGIER, directrice d'hôpital, ancienne collaboratrice de Mmes Catherine VAUTRIN et Agnès FIRMIN LE BODO, ainsi que de M. Aurélien ROUSSEAU, a été nommée directrice générale adjointe à l'ARS Bourgogne Franche-Comté

Mme Sophie MARTINON, directrice générale adjointe de l'ARS Ile-de-France, ancienne collaboratrice de MM. Michel SAPIN, Bernard CAZENEUVE et Christian ECKERT à Bercy, va se voir confier la direction générale du Groupe UGECAM

M. Aymeric MORIN, jusqu'alors chef du pôle social au cabinet du Premier ministre Sébastien LECORNU, rejoint l'Inspection générale des affaires sociales

EN RÉSUMÉ

Le Sénat rejette la proposition de loi relative à l'aide à mourir qu'il avait vidé de sa substance

Après une semaine de débats chaotiques, le Sénat a confirmé hier son refus d'envisager toute forme d'aide à mourir en rejetant la proposition de loi, par 181 voix contre, 122 pour, 38 abstentions. La combinaison des voix de la gauche, qui militait pour un retour au texte voté à l'Assemblée nationale, et de nombreux centristes, très insatisfaits par l'issue des débats, a en effet permis le rejet du texte vidé de sa substance.

Gratuité des parkings des hôpitaux publics

Les députés ont également adopté en première lecture une proposition de loi prônant la gratuité des parkings des hôpitaux publics pour les patients, les personnels et les visiteurs. Le texte, porté par le député (Socialiste) Stéphane HABLLOT, a recueilli 43 voix pour et 13 contre (issues des groupes EPR, MoDem et DR). Des propositions de loi sur le même sujet avaient déjà été portées dans leurs "niches" respectives par les groupes RN en octobre et LFI en novembre, mais n'avaient pu être adoptés faute de temps.

Cour des comptes / cancer du sein

Du dépistage à l'après-cancer en passant par les soins, la prise en charge du cancer du sein connaît de "nombreuses lacunes", avec de fortes inégalités sociales et territoriales, a constaté hier la Cour des comptes dans un rapport où elle préconise "une action publique vigoureuse" face à cet "enjeu majeur de santé publique".

Infirmières : La ministre de la Santé Stéphanie RIST s'est engagée hier à publier "avant la fin du premier semestre" le reste des textes réglementaires redéfinissant le métier d'infirmière, en application de la loi adoptée fin juin, ce qui leur permettra de participer "dès mars" au dépistage du cancer colorectal. Jusqu'ici rémunérées à partir d'une liste d'actes vieille de 20 ans, qu'elles ne pouvaient réaliser que sur prescription préalable d'un médecin, les infirmières pourront désormais prendre en charge directement les patients dans leur domaine de compétences. Un "décret socle" publié le 24 décembre a notamment créé la "consultation infirmière" et leur a donné le droit de prescrire "des produits de santé et examens complémentaires", dont la liste doit encore être précisée. La revalorisation financière pour les nouvelles missions et notamment la consultation infirmière doit être déterminée lors de négociations conventionnelles "en cours" avec les syndicats représentatifs. La réforme "s'accompagne d'une refonte de la formation" infirmière, "dont les textes seront publiés en février 2026", a précisé le ministère.